

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAONE ET LOIRE
Siège : 3 place Gérard Genevès – CS 31110 - 71010 MACON CEDEX

=====

Mandature 2016 - 2021

BUREAU

PRESIDENT	:	Michel SUCHAUT
VICE-PRESIDENT	:	Jean-Pierre RIFFIER
VICE-PRESIDENT	:	Mansour ZOBERI
TRESORIER	:	Vera BAEKE
TRESORIER ADJOINT	:	Camille TOITOT
SECRETAIRE	:	Alain THOUVENOT
SECRETAIRE	:	Thérèse PISTOIA
MEMBRE	:	Nathalie HOEL
MEMBRE	:	Ginette PATISSIER
MEMBRE	:	Emmanuel THILLET

MEMBRES TITULAIRES

Franck ALAINE – Aude ALEXANDRE - Jean-Philippe ANCIAUX - Chantal ANDRIOT - Roland BACHELARD - Jean-Paul BARBEY - Vincent BOULLAY - Sandrine CHAINARD - Alain CHANDIOUX - Edouard CHOPLAIN – Martine COUTURIER - Antoine DIAZ - Bernard ECHALIER - Pascal GIRARDOT – Pauline GOULET - Paule GRIS - Carine IGAU - Corinne JOURDAIN GROS - Vincent LONGUEVILLE - Marie-Odile MORET – Gilles PENET - Pierre PETITJEAN - Jean-Christophe PICHOT - Michaël RENAUD - Philippe ROUBALLAY - Sarah SABIH - Alain THEVENOT - Alexandre VION –

MEMBRES ASSOCIES

Sylvie BOUDOT – Nathalie BRUNEL – Michel CHAMBREUIL – Yoann COTTE – Roger DONGUY – Emmanuelle DUPUIT – Jean FERNOUX – Catherine FOURNET – Flavien FUCHEY – Jean-François GORTVA – Evelyne GROS – Fabian HUMBERT – Jean-Paul JOLY - Christophe MORIZOT – Fabien ROSSIGNOL – Pascal SEMY – René TABAKIAN – Sylvie TEIXEIRA – Yves TOITOT -

Directeur Général : Pascal LEYES

SOMMAIRE

Pages

DELIBERATIONS

I – Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2020	4
II – Budget rectificatif 2020.....	4 à 6
III – Budget primitif 2021	6 à 13
IV – Mesures de réduction des coûts de fonctionnement pour APROPORT	13 à 15
V - Projet d'investissement - Demande de subvention pour la démolition de la friche MEAC acquise par la CCI en décembre 2019.....	15 à 16
VI - APROPORT : Propositions tarifaires pour les COT	17
VII - EGC Centre-Est : projet de programme Bac + 5 dédié à la multi-modalité et à la logistique	17 à 19

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DEMATERIALISEE DU
LUNDI 23 NOVEMBRE 2020 à 10 H AU LUNDI 30 NOVEMBRE 2020 à 12 H**

SOUS LA PRESIDENCE de Michel SUCHAUT, PRESIDENT

Nombre d'élus en exercice	38
Quorum	20
Suffrages exprimés	25

Membres titulaires : suffrages exprimés :

Mmes : Chantal **ANDRIOT** - Vera **BAEKE** - Sandrine **CHAINARD** - Paule **GRIS** -
Nathalie **HOEL** - Corinne **JOURDAIN GROS** - Marie-Odile **MORET** -
Ginette **PATISSIER** -

MM : Franck **ALAINE** - Jean-Paul **BARBEY** - Vincent **BOULLAY** - Edouard
CHOPLAIN - Antoine **DIAZ** - Bernard **ECHALIER** - Pascal **GIRARDOT** -
Vincent **LONGUEVILLE** - Pierre **PETITJEAN** - Michaël **RENAUD** - Jean-
Pierre **RIFFIER** - Michel **SUCHAUT** - Alain **THEVENOT** - Emmanuel
THILLET - Alain **THOUVENOT** - Alexandre **VION** - Mansour **ZOBERI**

Membres Titulaires : suffrages non exprimés :

Mmes : Aude **ALEXANDRE** - Martine **COUTURIER** - Pauline **GOULET** - Carine
IGAU - Thérèse **PISTOIA** - Sarah **SABIH** - Camille **TOITOT** -

MM : Jean-Philippe **ANCIAUX** - Roland **BACHELARD** - Alain **CHANDIOUX** -
Gilles **PENET** - Jean-Christophe **PICHOT** - Philippe **ROUBALLAY** -

Au regard des mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID 19, l'Assemblée Générale fixée au 30 novembre s'est déroulée, compte- tenu de ce contexte, sous forme de consultation par voie électronique, du LUNDI 23 NOVEMBRE 2020 à 10 H AU LUNDI 30 NOVEMBRE 2020 à 12 H.

L'Assemblée Générale a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2020
- Budget rectificatif 2020
- Budget primitif 2021
- Mesures de réduction des coûts de fonctionnement pour APROPORT
- Projet d'investissement - Demande de subvention pour la démolition de la friche MEAC acquise par la CCI en décembre 2019
- APROPORT : Propositions tarifaires pour les COT
- EGC Centre-Est : projet de programme Bac + 5 dédié à la multi-modalité et à la logistique

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2020

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2020.

II - BUDGET RECTIFICATIF 2020

Ce projet a été arrêté par le Bureau lors de sa séance du 03 novembre 2020 après avoir été présenté le 26 octobre 2020 pour avis, à la Commission des Finances présidée par Antoine DIAZ.

La proposition du présent budget rectificatif intègre différentes opérations de fonctionnement qui impactent tous les services à l'exception du Service DIVERS. Les incidences de la crise sanitaire inhérente à la COVID 19 entraînent une dégradation globale du résultat à hauteur de **- 1.545.000 €** :

- Le SERVICE GENERAL enregistre plusieurs modifications :
 - Supplément de contribution allouée par la CCIR BOURGOGNE FRANCHE-COMTE suite au relèvement du plafond de la TACFE (+ **746.700 €**)
 - Inscription des loyers pour le déménagement provisoire des hôtels consulaires de Chalon et de Mâcon suite aux travaux engagés sur les sites (+ **249.100 €**)
 - Diminution de la contribution exceptionnelle à la section de la darse nord de Mâcon suite à des économies réalisées sur les premiers travaux de démantèlement de ce site (- **165.000 €**)
 - Diminution du montant de la vente partielle de l'hôtel consulaire de Mâcon suite à la découverte d'amiante (- **90.000 €**), en partie compensée par l'imputation de l'indemnité de déblaiement de l'ancien cinéma (+ **72.000 €**)

A cela s'ajoutent différents ajustements qui conduisent à une nette amélioration du résultat bien qu'il reste en déficit à **- 268.200 €** au lieu de **- 932.100 €** au 1^{er} budget rectificatif.

- C.C.I. FORMATION voit son activité fortement perturbée par la crise sanitaire, principalement sur le domaine d'activité des formations courtes à destination des entreprises et de leurs salariés, puisque les recettes sont prévues en baisse de – **250.000 €** et que les économies en termes de dépenses se limiteront à – **100.000 €**. A cela s'ajoute une dépense supplémentaire de **19.500 €** au titre de la refacturation des frais informatiques de la CCIR, ce qui se traduit par un déficit prévisionnel de – **225.400 €**.
- L'E.G.C. a été externalisé avec quelques mois d'avance sur le calendrier prévu au budget primitif, ce qui a entraîné des ajustements en dépenses (+ **24.300 €**) et en recettes (+ **134.600 €**). Par contre cette externalisation a entraîné le licenciement d'une collaboratrice et une transaction avec un enseignant pour un coût total de **94.000 €**. Il en ressort malgré tout une légère atténuation du déficit à – **177.000 €**.
- Le C.F.A. Automobile est également concerné par la crise sanitaire, puisque le confinement entraîne une perte de **67.000 €** sur l'activité de l'hébergement restauration. Toutefois le niveau de prise en charge de l'OPCO sur l'hébergement et la restauration apporte un gain supplémentaire de **45.000 €**, tandis qu'à l'inverse les frais informatiques facturés par la CCIR s'élèvent à **55.800 €**. Le bénéfice prévisionnel est ramené à + **238.400 €**.
- L'activité du Service APPRENTISSAGE, qui avait perdu ses financements, a été considérablement réduite grâce au reclassement de ses 2 collaborateurs à temps plein. Le déficit est réduit à – **16.200 €** contre – **111.200 €** au budget primitif.
- APROPORT est particulièrement impacté par la crise sanitaire, puisque la pandémie a provoqué l'arrêt brutal d'un train quotidien au port de Chalon et plus progressif de l'activité d'eau minérale au port de Mâcon, engendrant une perte de **1.500.000 €** sur le chiffre d'affaires. A comparer les économies de **172.000 €** réalisées en matière de frais de personnel et de carburant apparaissent dérisoires. Par ailleurs des ajustements d'amortissements économiques et de caducité sur la grue portuaire de Chalon et l'installation sel de Mâcon permettent d'améliorer le résultat à hauteur de **62.000 €**, et aboutissent à un déficit prévisionnel de – **1.170.400 €**.
- Le Service AMENAGEMENTS prend en compte la vente d'un terrain sur la zone de VITRY non prévue au budget, et l'annulation de 2 ventes prévues respectivement sur les zones de La Garenne à CHATENOY et de SENOZAN. Ces opérations entraînent un déficit de – **39.600 €** puisque la vente réalisée à VITRY concernait les parcelles les moins rentables.

Sur l'ensemble de la C.C.I., ces opérations se concluent par une dégradation du déficit de fonctionnement à – **1.703.000 €** au lieu de – **554.600 €** au 1^{er} budget rectificatif.

* * * * *

Les opérations en capital sont également modifiées, pour prendre en compte le report de l'essentiel des travaux de l'hôtel consulaire de Mâcon (- **1.300.000 €**) et des travaux supplémentaires au MEDIAPOLE (+ **100.000 €**). A cela s'ajoute des investissements au C.F.A. Automobile pour **90.000 €** qui seront compensés par des subventions à même hauteur.

Les différentes opérations inscrites au niveau du fonctionnement, et en premier lieu la crise sanitaire, influent fortement sur la Capacité d'Autofinancement qui ressort négative à – **1.055.800 €**. Le report d'une partie du programme d'investissement, permet de limiter cette incidence sur le résultat budgétaire qui reste à peu près stable à - **2.521.100 €** et qui sera financé par un prélèvement sur le fonds de roulement. Lequel s'élèvera à l'issue de ces opérations à **3.735.718 €** et couvrira 73 jours de charges, ce qui est inférieur aux 90 jours préconisés.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à la majorité des voix et une abstention (Franck ALAINE), approuve le BUDGET RECTIFICATIF 2020 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire.

III - BUDGET PRIMITIF 2021

Ce projet a été arrêté par le Bureau lors de sa séance du 03 novembre 2020 après avoir été présenté le 26 octobre 2020 pour avis, à la Commission des Finances présidée par Antoine DIAZ.

Le budget primitif 2021 est construit en référence au budget exécuté 2019 et au budget rectificatif 2020.

Initialement l'année 2021 devait constituer la 3^{ème} échéance de la baisse programmée de la Taxe pour Frais de Chambre à raison de - **100.000.000 €** /an à l'échelon national jusqu'en 2022 inclus. En définitive suite à un accord avec le Gouvernement, cette baisse sera gelée, même s'il y a bien une baisse effective comparé au budget 2020, mais qui tient plus du supplément de T.F.C. alloué sur le budget 2020. Au niveau national, cela constitue une baisse de ressource de - 14,8 % sur 1 an. D'un point de vue régional la T.F.C. allouée à l'ensemble des C.C.I. de BOURGOGNE FRANCHE-COMTE s'élève à **22.902.000 €**. La part dévolue à la C.C.I. de SAONE ET LOIRE suivant la répartition effectuée par la CCIR, s'élèvera à **3.444.200 €** après déduction de la part due au titre de l'observatoire des flux de consommation, soit une perte de **519.500 €** par rapport au budget rectificatif 2020, mais un gain de **227.200 €** par rapport au budget initial après reversement du prélèvement FRANCE TELECOM.

Les frais de personnel ont été calculés en intégrant un taux de revalorisation de 0,5 % au titre du taux directeur et les augmentations statutaires, ainsi qu'une augmentation sensible (+ 30 %) du contrat de prévoyance pour faire face à un contrat déficitaire.

Par ailleurs ils intègrent la cotisation assurance chômage qui ne figurait pas au budget précédent, mais en contrepartie les dépenses n'intégreront plus la prise en charges des allocations versées aux anciens collaborateurs sans emploi. En termes d'évolution des effectifs, il convient de distinguer le personnel statutaire du personnel rattaché aux ports, car les 1^{ers} sont impactés par la baisse de ressource fiscale, tandis que les 2^{nds} sont fonction du niveau d'activité et du chiffre d'affaires. L'effectif statutaire mis à la disposition par la CCIR représente **125,5** Equivalents Temps Plein en 2020, contre **129,0** pour le budget 2020. Cette baisse porte sur le SERVICE GENERAL et le SERVICE APPRENTISSAGE, alors que le C.F.A. Automobile est en légère hausse pour faire face à la progression des effectifs apprentis.

La masse salariale brute chargée du personnel statutaire ne suit pas la même trajectoire avec une hausse de + **190.000 €**, qui s'explique en premier lieu par le coût des cotisations assurance chômage (**187.300 €**), mais également par le coût des revalorisations annuelles (**90.000 €**), l'augmentation de la prévoyance (**21.000 €**) et l'intégration des indemnités des élus sur ce poste (**43.000 €**). Nonobstant les hausses de cotisations et le transfert des indemnités des élus, ce poste serait en légère diminution de **61.300 €**.

S'agissant du personnel rattaché aux ports, les effectifs retenus sont en très nette baisse et s'établissent à **43,1** E.T.P. contre **54,6** au budget 2020. Cela se justifie par la très nette baisse d'activité enregistrée en 2020, et qui ne devrait pas retrouver le niveau escompté malgré de nouvelles perspectives, et qui nécessite un ajustement des effectifs. Compte tenu de cette évolution des effectifs la masse salariale brute chargée présente une baisse de **304.000 €**.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDE – ENSEMBLE DE LA C.C.I. (pages 2-3)

1) Les charges d'exploitation

Les autres achats et charges externes restent globalement stables. Toutefois ce budget intègre une dépense d'aménagement de **200.000 €** sur la zone de La Garenne à CHATENOY, et **40.000 €** pour les dépenses à engager dans le cadre de la fusion, ce qui signifie qu'en réalité des économies ont été réalisées à cette hauteur sur ce poste, pour une baisse effective de 1,64 %. Les principales variations de dépenses sont les suivantes :

- - **318.100 €** sur les dépenses locatives, qui s'explique entre autres par la location exceptionnelle en 2020 du bâtiment à Chalon, par des fins de crédit-bail sur la prochaine année et par des économies réalisées sur les locations de locomotives ;
- - **126.700 €** sur les frais d'entretien puisque les bâtiments auront été remis à neuf et par ailleurs c'est un objectif fixé au service portuaire pour limiter ces dépenses ;
- - **70.600 €** sur les autres prestations et charges externes, dont le niveau était exceptionnel en 2020 puisqu'il correspondait au reversement des frais de scolarité à l'E.E.S.C. CENTREST ;
- - **60.000 €** pour les dépenses d'intérim en raison de la fin de l'activité d'eau minérale au port de Mâcon ;
- - **41.300 €** au titre des dépenses de fluides et d'énergie, du fait de la rationalisation immobilière ;
- + **62.500 €** pour l'hébergement-restauration qui s'explique par la fermeture du C.F.A. Automobile pendant le confinement en 2020 ;
- + **84.200 €** sur les dépenses de sous-traitance, avec notamment la refacturation des frais informatiques de la CCIR aux activités marchandes et des prestations complémentaires au niveau du nettoyage ;
- + **327.900 €** de prestataires de formation, dont l'essentiel consiste en un report des dépenses de vacataires sur des prestations de formation, mais également une activité plus soutenue qu'en 2020 ;

Malgré les investissements importants sur les différents services, les dotations aux amortissements et provisions diminuent de **153.200 €**, en raison notamment de la vente d'une partie de l'immeuble de Mâcon, mais aussi de certains plans d'amortissements qui arrivent progressivement à terme.

Les autres charges intègrent les frais d'élection consulaires partagés avec la CCI 21 pour un montant de **35.000 €**.

2) Les charges financières

Ce poste intègre les intérêts d'un nouvel emprunt sur 10 ans au taux de 0,95 %. Les intérêts d'emprunt restent peu élevés en raison d'un faible endettement, et du faible niveau de l'EURIBOR retenu comme index pour un prêt à taux variable.

3) Les charges exceptionnelles

Ce poste ne comprend pas de montant significatif pour l'année 2021, et est constitué d'une réserve pour répondre aux demandes de subventions éventuelles.

Le total des charges s'établit à **18.245.400 €** contre **19.448.100 €** en 2020.

4) Les produits d'exploitation

La contribution notifiée par la CCIR au titre de la ressource fiscale constitue un montant provisoire en attendant de connaître le montant définitif qui sera notifié au printemps 2021 à la CCIR par la Direction Régionale des Finances Publiques. Pour l'heure cela constitue une baisse de **519.500 €** par rapport au budget rectificatif 2020.

L'impact de la COVID 19 sur le Chiffre d'Affaires 2020, fausse la lecture comparative de l'évolution de ce poste. Toutefois celui-ci est une nouvelle fois amélioré par le changement de modalités du financement du C.F.A. Automobile puisqu'en 2020 nombre d'apprentis étaient financés selon le coût dit préfecture, alors qu'aujourd'hui les nouveaux entrants sont rémunérés au coût contrat qui est plus favorable (+ **788.500 €**). Par ailleurs il faut noter des ventes de terrains plus importantes sur les zones (+ **401.200 €**). Avec un retour à une activité plus normale pour C.C.I. FORMATION et APROPORT, le chiffre d'affaires marque une progression totale de + **2.146.800 €**.

Sous l'impulsion des différentes conventions enregistrées avec les collectivités pour le compte du SERVICE GENERAL, les subventions progressent de + **196.800 €**.

5) Les produits financiers

Les produits d'intérêts des placements sont évalués à **10.000 €**, puisque le niveau de rendement des placements est très faible et que les montants placés sont en diminution sensible du fait des investissements. Seuls les éventuels dividendes qui demeurent aléatoires n'ont pas été pris en compte et pourraient permettre de bonifier ce poste.

6) Les produits exceptionnels

Ce poste correspond aux réintégrations annuelles des quotes-parts de subventions d'investissements.

Le total des produits s'élève ainsi à **17.981.300 €**, ce qui entraîne un budget présenté en déficit de – **264.100 €**.

Même si ce résultat reste déficitaire, il est en très nette amélioration par rapport au budget 2020 qu'il s'agisse du rectificatif ou du primitif, et l'équilibre reste relativement proche.

A ce stade il est important de rappeler la part prépondérante des amortissements et provisions dans le compte de résultat (**1.788.900 €**), et que cela constitue un élément à prendre en considération pour la détermination de la Capacité d'Autofinancement.

Toutefois l'analyse des différentes activités qui suit, fait ressortir des résultats assez contrastés.

ANALYSE PAR SERVICE

1) Service Général (pages 4-5)

Ce service reçoit la totalité des recettes fiscales et la conserve intégralement pour mener à bien ses actions. Aucune contribution ne sera versée aux activités de formation et portuaires.

Le budget proposé s'élève à **5.126.200 €** en charges et à **4.708.100 €** en produits, aboutissant à **un déficit de – 418.100 €**. Les charges d'exploitation diminuent de **175.600 €**, sachant qu'elles intègrent **85.000 €** de dépenses inhabituelles liées aux frais dédiés aux travaux de fusion et aux élections consulaires, sans quoi la baisse serait de **260.600 €** soit – 4,97 % par rapport à 2020. Cette économie s'explique par la rationalisation immobilière, puisque le coût de la location de l'ancien hôtel consulaire de Chalon était particulièrement impactant en 2020 (**184.500 €**) tandis que les dépenses de fluides et d'entretien affichent une économie globale de **61.500 €**. A l'inverse les dépenses de frais de personnel augmentent de **63.800 €** pour les raisons évoquées en introduction malgré un effectif en diminution et qui s'établit à 55,3 E.T.P. Pour mémoire l'intégration des indemnités des élus sur ce poste participe à hauteur de **43.000 €**, ce qui explique la baisse constatée sur les postes « Salaires et Traitements » et « Charges sociales ».

Le chiffre d'affaires fait état d'une baisse de **27.000 €**, qui n'est pas en lien avec nos activités puisqu'elle correspond aux frais de supports qui étaient imputés auparavant à l'E.G.C. Avec l'externalisation cette structure est autonome.

2) Centre de Formation Continue (page 6-7)

Le budget de fonctionnement est arrêté à **2.582.500 €**, avec un déficit de - **40.500 €**.

Les prévisions de chiffres d'affaires ont été établies sur les bases suivantes :

- **1.200.000 €** pour les Formations Courtes, soit une baisse de **100.000 €** afin de prendre en compte les incertitudes liées à la COVID 19 ;
- **1.000.000 €** pour les Formations en Alternance qui continuent leur progression (+ 200.000 € par rapport au budget primitif 2020) portée par l'apprentissage ;
- **200.000 €** pour les Formations Conventionnées, pour lesquelles les perspectives restent assez limitées (- 50.000 €) ;

Les charges d'exploitation affichent une augmentation de **226.200 €**, pour les raisons suivantes :

- + **113.100 €** au titre du coût des prestataires et vacataires de formation ;
- + **45.600 €** sur les frais de personnel permanents en lien avec les motifs exposés en introduction ;
- + **31.500 €** sur le coût immobilier suite à la modification des clés de répartition du Médiapôle et de l'Espace Emploi Formation par rapport au budget 2020 ;
- + **36.000 €** au titre des frais de dossiers, des redevances ou cotisations à payer sur des formations en alternance ;

3) EGC (Ecole de Gestion et de Commerce) (pages 8-9)

Compte tenu de l'externalisation de cette école, le budget de ce service se limite à une opération d'achat-revente, puisque le personnel existant est mis à disposition de l'E.E.S.C. CENTREST, et l'occupation des locaux fait l'objet d'un loyer avec cette structure.

Cela étant ce budget fait état d'un déficit de – **18.400 €**, puisque les engagements sociaux qui s'élèvent à **10.500 €** restent à la charge de la C.C.I. et le loyer ne couvrirait pas tout à fait le coût d'occupation du Médiapôle.

4) Centre de Formation Automobile (pages 10-11)

Le budget est établi sur la base des effectifs de la rentrée 2020 (645 élèves - apprentis et contrats de professionnalisation confondus).

Le chiffre d'affaires qui s'établit à **4.778.400 €** est présenté en nette augmentation de **+ 936.700 €** du fait que le budget 2020 intégrait une part conséquente de contrats d'apprentissage rémunérés aux coûts préfecture. Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

- **3.602.700 €** de financement de l'apprentissage par les O.P.C.O. (+ **788.500 €**) ;
- **330.200 €** de prestations de formation alternée ;
- **812.700 €** de recettes de pensions et d'hébergement-restauration ;
- **25.000 €** de financement des équipements apprentis ;
- **7.800 €** de recettes diverses ;

En contrepartie, les dépenses d'exploitation présentent également une augmentation conséquente de **+ 371.100 €** dont **293.200 €** au titre des « Autres achats et charges externes » qui se justifient ainsi :

- **+ 148.900 €** au titre des frais de personnel principalement pour les motifs exposés en introduction auquel s'ajoute 1 poste supplémentaire pour anticiper le départ prochain d'un collaborateur ;
- **+ 62.000 €** de dépenses d'hébergement-restauration, en raison notamment de la nécessité d'héberger dans des structures externes certains élèves du fait de la saturation de l'internat ;
- **+ 16.000 €** d'équipements apprentis (financés à 100 % par les O.P.C.O.) ;
- **+12.000 €** de dépenses informatiques facturées par la CCIR ;
- **+ 20.000 €** d'achats de fournitures et matériels divers dont **9.000 €** correspondent à des versements de taxe d'apprentissage en nature ;
- **+ 20.000 €** d'honoraires pour les besoins de la démarche de certification QUALIOPi, et pour un accompagnement au changement dans le cadre d'une nouvelle organisation interne à anticiper ;

Les impôts correspondent à la taxe foncière pour laquelle il y a une régularisation qui s'opère sur 10 ans. Auparavant cette taxe représentait **3.900 €**, à terme elle sera de **50.000 €**.

Enfin compte tenu des investissements récents et programmés en 2020 et 2021, les dotations aux amortissements affichent une augmentation de **+ 25.000 €**, compensées partiellement par la reprise des quotes-parts de subventions d'investissements en recettes (**+ 10.800 €**). Le budget de ce service est présenté en bénéfice de **+ 835.600 €**.

5) APROPORT (pages 12-13)

Ce service regroupe principalement les concessions des ports de Chalon-sur-Saône et de Mâcon, ainsi que la Convention d'Occupation Temporaire de l'ancien port nord de commerce de Mâcon, et les opérations exercées pour le compte de la S.A.S. PAGNY TERMINAL et la S.A.R.L. PORTS INTER.

Ce budget a été construit dans un contexte déjà fragile, et fortement dégradé par les conséquences de la crise sanitaire qui a entraîné une perte de chiffre d'affaires de l'ordre de **1.500.000 €** en 2020. Il est présenté à **6.156.700 €** en charges, et fait ressortir un déficit de fonctionnement de **- 748.300 €**.

Le chiffre d'affaires inscrit au budget est en fort recul par rapport au budget primitif 2020 (- 977.100 €) et est estimé à **5.381.900 €** sur les bases suivantes :

- **3.289.000 €** de recettes de manutention et de traction (- **1.087.500 €**) ;
- **1.365.100 €** de redevances domaniales (+ **150.100 €**) ;
- **215.000 €** de recettes de stockage ;
- **289.400 €** de prestations accessoires et de recettes diverses. Ce poste intègre les recettes d'amarrage des paquebots de croisière et des prestations de nettoyage de noir de carbone ;
- **88.400 €** de recettes à titre de prestations support et de remboursements auprès des organismes partenaires (S.A.S. PAGNY TERMINAL et PORTS-INTER) ;
- **80.000 €** d'intervention des agents et matériels APROPORT au Port de PAGNY ;
- **55.000 €** d'intervention des assistants APROPORT à PORTS-INTER ;

Les charges d'exploitation font état d'une baisse conséquente de – **663.400 €** qui se répartit comme suit :

- - **192.700 €** sur les frais de personnel avec un effectif prévisionnel qui évoluerait de 54,6 E.T.P. en 2020 à 43,1 E.T.P. en 2021, auxquels s'ajoutent la suppression de l'intérim pour **60.000 €** suite à l'arrêt de l'activité d'eau minérale ;
- - **158.200 €** de dépenses locatives et de crédit-bail, avec des matériels en fin de contrat pour lesquels l'option d'achat sera levée, et suite à un gain réalisé sur la location des 2 locomotives ;
- - **177.800 €** de dotations aux amortissements et provisions suite à des mises au rebut de matériels et installations en 2020 ;
- Un effort d'économie de **90.800 €** sur les dépenses d'entretien et réparation ;

Les charges financières concernent des emprunts bancaires ou les prêts de la C.C.I. indexés pour la plupart sur l'EURIBOR, et le nouvel emprunt du port de Mâcon pour une durée de 10 ans au taux fixe de 0,95 %.

Au niveau détaillé, le port de Chalon stagne avec un déficit de – **182.500 €**, tandis que le port de Mâcon est pénalisé par l'arrêt de l'activité d'eau minérale. Compte tenu que la nouvelle activité proposée par M.G.E. sera seulement en phase de lancement, il en ressort un déficit important à – **584.300 €**.

6) Aménagements (pages 14-15)

Ce service regroupe les zones d'activités de Vitry en Charolais, Senozan, Varennes les Mâcon et Chatenoy-Garennnes.

Le budget s'élève à **363.800 €** et est présenté en excédent à + **128.500 €**, grâce à des ventes attendues sur les zones de Senozan et Chatenoy-Garennnes pour un montant cumulé de **597.800 €**. Le budget de Chatenoy intègre un aménagement éventuel de voirie pour un coût estimé à **200.000 €**. A noter que ces travaux pourraient être pris en charge partiellement par LE GRAND CHALON, mais cette hypothèse encore incertaine n'a pas été retenue. L'ensemble de ces opérations conduit à un déstockage de **234.000 €**.

7) Service Divers (pages 16-17)

Il concerne le CIFA Jean Lameloise et le bâtiment de l'Espace Emploi Formation à Mâcon qui est loué pour moitié au C.N.F.P.T.

A noter que l'auditorium du Médiapôle qui faisait l'objet d'une structure particulière, ne figurera plus en tant que tel, faute de locations significatives, et son coût sera ventilé entre les services occupants selon les clés de répartition du Médiapôle. Le total du budget s'élève à **186.600 €**, et il est présenté en **déficit à - 2.900 €**.

RESULTAT BUDGETAIRE

Le tableau des opérations en capital (page 18) mentionne une capacité d'autofinancement qui ressort à **1.200.100 €** qui permet de financer à 100 % le remboursement des emprunts (**167.200 €**), et des engagements sociaux à la C.C.I.R. (**128.000 €**).

Le programme d'investissements inscrit au budget primitif reste important compte tenu de la restructuration de l'hôtel consulaire de Mâcon. Les investissements sont évalués à **1.791.900 €** et comprennent :

- Travaux de restructuration de l'hôtel consulaire de Mâcon (solde)..... 1.200.000 €
- Du matériel pédagogique au C.F.A. Automobile..... 100.000 €
- Des travaux d'aménagement au C.F.A. 200.000 €
- Une réserve pour du matériel éventuel pour les ports..... 100.000 €
- Une réserve d'aménagements sur les ports 40.000 €
- Une réserve d'aménagements aux bureaux d'Ecuisses et de Charolles..... 50.000 €
- Du matériel pédagogique à la FORMATION CONTINUE 40.000 €
- Du mobilier et divers matériels 45.000 €
- Des logiciels..... 10.000 €
- Cotisation au 1 % logement sous forme de prêt..... 6.900 €

Ces investissements seront subventionnés à hauteur de **100.000 €** pour ceux du C.F.A.

Les cessions d'immobilisations financières concernent le remboursement par l'organisme collecteur du 1 % logement du prêt effectué il y a 20 ans (**11.900 €**).

Le service APROPORT présenterait un déficit budgétaire de - **363.900 €**. Le port de Chalon fort d'une C.A.F. de + **337.200 €**, est en mesure de rembourser ses prêts internes au SERVICE GENERAL pour **178.400 €** et présente une situation excédentaire (+ **85.900 €**). A l'inverse le port de Mâcon est pénalisé par une C.A.F. négative de - **159.700 €**, ce qui ne lui permet pas de rembourser ses emprunts (**115.800 €**), ni ses prêts au SERVICE GENERAL (**122.400 €**). Le port de Mâcon présente un déficit budgétaire de - **470.100 €**, qui vient s'ajouter aux avances existantes de la C.C.I. et porterait ce total à environ **6.600.000 €**.

Les investissements seront entièrement autofinancés, ce qui conduit à un déficit budgétaire de - **490.600 €**. Dans l'immédiat il n'est pas envisagé de solliciter un recours à l'emprunt pour financer partiellement les travaux de restructuration de l'hôtel consulaire de Mâcon, mais le cas échéant cette solution pourrait être envisagée.

Ce déficit sera compensé par un prélèvement sur le fonds de roulement disponible non affecté (page 19), lequel s'élèverait à **3.245.118 €** au 31/12/2021. Compte tenu des charges inscrites au budget, celui-ci couvrirait 65 jours de charges.

Le seuil retenu par la tutelle, étant de 90 jours, la CCI 71 se situerait en deçà de ce seuil. Enfin l'endettement (page 21) s'élève à **2.417.000 €** au 31/12/2020, dont **876.000 €** pour le SERVICE GENERAL, et **1.541.000 €** pour APROPORT. Les projections de remboursement sont les suivantes :

- A moins d'1 an..... 168.000 €
- Entre 1 et 5 ans..... 714.000 €
- A plus de 5 ans 1.535.000 €

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

En dehors des besoins énumérés précédemment dans le cadre de l'examen du budget, ce plan fait ressortir des besoins en investissements réguliers pour les services de formation et essentiellement au C.F.A. Automobile (**300.000 €** par an en moyenne) qui peuvent profiter de leur C.A.F. pour les financer.

Une réserve annuelle de **70.000 €** est inscrite pour chaque port, afin d'anticiper un renouvellement ponctuel de matériel léger et d'aménagements divers.

Par ailleurs 2 projets sont inscrits de manière provisoire. Le 1^{er} concerne le port de Chalon et consiste en une extension des voies ferrées et un aménagement d'une aire de manutention et de stockage de 10.000 m². Toutefois ce projet serait soumis à 3 conditions :

- En 1^{er} lieu la confirmation du démarrage de son activité par l'amodiatraire CIMSARO.
- La 2nde nécessiterait un accord d'indemnisation par Voies Navigables de France de la part non amortie de l'emprunt.
- La 3^{ème} serait liée à un soutien financier aux conditions actuelles, à savoir 40 % du projet.

Ce projet évalué à **1.000.000 €** reste dans l'attente de la décision de l'amodiatraire.

Le 2nd projet inscrit sur le port de Mâcon dans un délai de 3 ans consiste en une extension de la concession avec l'intégration du tènement MEAC, pour répondre aux prévisions de développement de l'autoroute ferroviaire qui prévoit d'augmenter les volumes de 6.000 unités par an dans un 1^{er} temps, apportant ainsi **300.000 €/an** de recettes nouvelles. Cet investissement estimé à **2.000.000 €** serait financé par subventions à hauteur de 40 % et le reliquat par emprunt.

L'essentiel des investissements examinés étant financé par la C.A.F. des services concernés ou par des ressources externes, le fonds de roulement devrait se stabiliser à environ **3.000.000 €**.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à la majorité des voix et une abstention (Franck ALAINE) approuve le BUDGET PRIMITIF 2021 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire.

IV - MESURES DE REDUCTION DES COUTS DE FONCTIONNEMENT POUR APROPORT

La CCI de Saône-et-Loire est confrontée depuis plusieurs années à une baisse globale de ses ressources à savoir principalement :

- ses ressources fiscales,
- et ses ressources générées par les activités et services gérés.

S'agissant de ce premier poste de ressources, la ressource fiscale allouée aux CCI est passée d'1,3 milliard d'euros en 2013 à 646 millions d'euros en 2019.

Cette politique nationale de réduction des ressources fiscales, menée parallèlement aux prélèvements sur fonds propres, s'est traduit par une baisse des ressources allouées par la CCIR Bourgogne - Franche-Comté aux CCI territoriales dont la CCI de Saône-et-Loire.

Les ressources fiscales de notre Chambre sont ainsi passées de 9.117.000 € en 2011 à 3.217.000 € en 2020.

Quant au deuxième poste principal de ressources, à savoir celles générées par les activités et services gérés, celles-ci sont également en forte baisse.

La baisse d'activité liée à la crise de la Covid-19 est estimée à 20 % de 9.000.000 €, c'est-à-dire environ 1,8 millions d'euros (hors recettes d'amodiation, facturation coûts contrats apprentis du C.F.A. Automobile et ventes de terrains) sur l'ensemble des activités, celle de la formation étant sensiblement impactée (700.000 €).

L'activité portuaire du service APROPORT souffre structurellement des abandons du canal Rhin-Rhône et de l'écotaxe qui auraient consolidé et développé le trafic fluvial.

Face à ce constat, plusieurs projets de diversification dans le report modal ont été lancés au cours des dernières années (notamment l'ouverture en mars 2019 d'une ligne ferroviaire Mâcon – Calais). Cependant, l'activité réelle est inférieure de 1,2 millions d'euros par rapport à celle projetée initialement, à hauteur de 6.359.000 €. En effet, après plusieurs mois prometteurs, APROPORT a dû se résoudre à constater une baisse significative à Chalon-sur-Saône, du volume de marchandises confiées par l'un de ses principaux clients (GREENMODAL), avec un arrêt complet des rotations depuis le mois de février. L'avenir du contrat demeure à ce jour incertain.

En parallèle, le contrat avec ALAINÉ portant sur le trafic DANONE WATERS représentant 685.000 € a été résilié en juillet dernier suite à la décision de ces derniers de fermer leur site logistique mâconnais. Des efforts ont été engagés pour retrouver un transporteur susceptible d'utiliser, à compter du 1^{er} janvier 2021, le même bâtiment dédié à l'ancienne activité.

L'activité « Bois » a quant à elle été considérablement réduite sur les ports de Mâcon et Chalon-sur-Saône en raison d'une part de l'incident de l'écluse de Sablons en février/mars et d'autre part des difficultés rencontrées par la société Fibre Excellence.

Enfin, l'impact de la crise de la Covid-19 débutée en mars dernier a impacté de façon conséquente l'activité d'APROPORT : 926.000 € de retard sur un objectif de 4.378.000 € au 31/08/2020 (hors cessions d'actifs).

La Commission des Finances de la CCI 71, réunie le 16 juillet dernier a examiné la situation du service portuaire à fin juin et les projections à fin 2020 et jusqu'au terme des deux concessions.

Les comptes provisoires font ressortir un déficit de – 452 K€ et la prévision pour cette fin d'année fait état d'un déficit supplémentaire de -517 K€ (hors cessions d'actifs). Les deux ports présentent des déficits similaires, compris entre -400 et – 450 K€.

Face à ces perspectives déficitaires constatées, il apparaît aujourd'hui indispensable de prendre des mesures destinées à améliorer les résultats nets en passant par un développement du chiffre d'affaires et des subventions et par un allègement des charges.

Cette rationalisation des dépenses a déjà débuté avec notamment la vente du bâtiment consulaire de Chalon-sur-Saône, suivie d'une partie de celui de Mâcon, combinée avec des travaux de mise aux normes, devenus impératifs, ou encore le rapprochement au sein d'une nouvelle Ecole de Commerce et de Gestion, l'EGC CENTRE-EST, des écoles jusqu'alors gérées par la CCI de Saône-et-Loire et la CCI de l'Ain.

Elle se poursuivra au cours des mois à venir dans le cadre du regroupement avec la CCI de Côté d'Or au sein d'une nouvelle structure, cette opération ayant pour objectif de mutualiser certaines actions et certains coûts afin de compenser la baisse des rentrées fiscales.

L'allègement de charges passe également par une mise en adéquation des effectifs avec l'activité réelle afin de sortir d'un schéma budgétaire déficitaire.

Confrontée à une telle pression budgétaire ressortant tant des conséquences de la politique nationale, que de la baisse des ressources des services proposés aggravée par la situation Covid 19 et face au constat de l'inadéquation entre l'effectif salarié affecté à APROPORT et l'activité du service, malgré la mise en place du dispositif d'activité partielle, nous sommes contraints d'envisager de procéder à des suppressions de postes pour motif économique.

Au regard de projections pouvant raisonnablement être établies à ce jour, nous envisageons la suppression de 6 postes budgétaires et 7 postes de travail pourvus, soit un total de 13. Des recherches de reclassement seront diligentées conformément aux dispositions légales en vue de faciliter le maintien dans l'emploi des salariés concernés. A défaut de solution de reclassement, une proposition d'adhésion au Contrat de Sécurisation Professionnelle sera faite aux intéressés.

Un CSE extraordinaire d'APROPORT se réunit le 25 novembre, pour informer ses membres de ces mesures.

Le Bureau de la CCI 71, réuni le 3 novembre dernier, a acté cette décision.

Aussi, après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à la majorité des voix et une abstention (Franck ALAINE), donne son accord pour :

- **La suppression de 6 postes budgétaires et 7 postes de travail, soit 13 postes au total,**
- **Mandater le Président de la CCI 71 pour mettre en œuvre cette mesure, tant par la recherche de reclassement des salariés concernés, que par mise en œuvre, le cas échéant, de la procédure prévue par les dispositions légales et conventionnelles lorsque la suppression d'emploi est susceptible de conduire à un licenciement.**

<p>V - PROJET D'INVESTISSEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA DEMOLITION DE LA FRICHE MEAC ACQUISE PAR LA CCI EN DECEMBRE 2019</p>
--

Pour mémoire, la C.C.I. de Saône-et-Loire a fait l'acquisition d'un ensemble industriel propriété de la société MEAC, construit sur la parcelle CL 226 rue des Frères Lumière à Mâcon d'une superficie de 10.864 m². Le tout pour un montant de 100.000 € auquel s'ajoute 4.000 € de frais d'acquisition.

Cet achat avait surtout valeur de réserve foncière car elle jouxte la concession du port de Mâcon et est embranché fer, ce qui en fait un emplacement stratégique dans la perspective du développement de l'autoroute ferroviaire, puisque cela permettrait d'agrandir la superficie de stockage des semi-remorques au départ ou à l'arrivée, et de travailler de part et d'autre des voies pour charger et décharger les trains.

Actuellement cette parcelle fait l'objet d'une location à la société ALAINE TRANSPORTS pour un montant annuel de **37.800 € H.T.**

Dans le cadre de son projet de requalification de l'ancien port de commerce de Mâcon, MACONNAIS-BEAUJOLAIS-AGGLOMERATION a prévu de démanteler l'ancien site industriel d'ESSEX. Afin d'optimiser les coûts de déconstruction, il a été proposé de jumeler ce dossier avec celui du démantèlement du site MEAC.

Les 2 estimations fournies pour la destruction du site MEAC sont comprises dans une fourchette allant de **350.000 à 390.000 € HT**, à laquelle il convient d'ajouter la maîtrise d'œuvre pour un montant estimé à environ **12.000 €**.

Dans la fourchette haute, le coût de revient de cette parcelle serait de **506.000 €** pour une superficie de 10.864 m² soit 46,58 € le m², pour un prix du marché actuel de 75€/m².

Par ailleurs l'aménagement ultérieur de la plateforme pour l'autoroute ferroviaire avait été estimé à **600.000 €**.

Dans l'immédiat seul le projet de démolition est proposé et pourrait éventuellement bénéficier de subventions à hauteur de 40 % soit **160.800 €** (voire davantage si nous arrivons à l'inscrire dans le cadre du plan de relance), ce qui amène le coût de revient total de cette acquisition à **345.200 €**.

Les étapes suivantes du projet seraient éligibles à des subventions dans les mêmes proportions de façon certaine, ce qui représenterait un financement global de **400.800 €**, et un reste à charge de **601.200 €** qui nécessiterait, le moment venu, un recours à l'emprunt et de le faire financer par du chiffre d'affaires supplémentaire.

En contrepartie il est probable que la C.C.I. serait contrainte de verser ce terrain et ces aménagements dans la concession du port de Mâcon.

La Commission des Finances, réunie le 26 octobre dernier a émis un avis favorable sur projet d'investissement.

Le Bureau de la CCI, réuni le 3 novembre dernier, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Aussi, après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à l'unanimité, autorise la CCI 71 :

- **A procéder au démantèlement du site MEAC, en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement d'une seconde plateforme pour l'autoroute ferroviaire**
- **A jumeler ce dossier avec le projet de requalification de l'ancienne zone portuaire de Mâcon, mené par Mâconnais Beaujolais Agglomération**
- **A solliciter les subventions auxquelles la CCI pourrait prétendre dans le cadre de cette première phase d'aménagement**
- **A mandater le Président de la CCI 71 pour mener à bien ces opérations.**

VI - APROPORT : PROPOSITIONS TARIFAIRES POUR LES COT

La CCI 71 dispose d'une grille tarifaire pour un certain nombre de prestations portuaires. Toutefois, elle ne perçoit aucune rémunération pour tous les travaux, très chronophages, liés aux COT.

Aussi, il est proposé de mettre en place une tarification pour les actes suivants :

- Frais de rédaction d'une nouvelle COT : 500 € HT
- Frais de rédaction d'un avenant d'une COT : 250 € HT
- Les frais de bornage sont à la charge de l'amodiatiaire en cas de nouvelle COT ou de modification du périmètre de la COT
- Les frais d'états des lieux d'entrée et de sortie réalisés par un huissier de justice sont à la charge de l'amodiatiaire

Les membres du Bureau, consultés sur cette question lors de leur réunion du 3 novembre dernier, ont acté ces propositions.

L'Assemblée Générale, à la majorité des voix et une abstention (Franck ALAINE), donne son accord :

- **Sur cette nouvelle proposition tarifaire à ajouter aux prestations portuaires actuelles, qui par ailleurs ne seront pas modifiées pour l'année 2021, eu égard à l'évolution des indices**
- **Et sur le montant des frais proposés.**

VII - EGC CENTRE-EST : PROJET DE PROGRAMME BAC + 5 DEDIE A LA MULTI-MODALITE ET A LA LOGISTIQUE

Contexte :

L'EGC Centre Est qui dispose de 2 campus, l'un à Bourg-en-Bresse et l'autre à Chalon-sur-Saône, et compte 150 étudiants dont 25 apprentis, se positionne comme partenaire du schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment aux côtés des agglomérations de Bourg-en-Bresse et de Chalon-sur-Saône.

Dans le cadre de son plan stratégique à cinq ans, l'EGC Centre Est affirme son engagement territorial et sa proximité avec les secteurs et filières métiers qui s'y déploient et qui portent une partie de la création d'emplois, en proposant la création de formations identifiées comme nécessaires pour accompagner le développement économique du territoire.

Projet :

Sur l'axe Lyon-Mâcon-Chalon-Pagny, le secteur du transport multimodal regroupe déjà près de 100 entreprises et 5000 emplois. La position géographique et les infrastructures multimodales de la Saône gérées par la CCI sont autant d'atouts pour le développement de ces activités.

Afin de répondre à la demande exprimée par les acteurs engagés dans le multimodal, l'EGC Centre Est souhaite proposer une offre de formation de niveau Bac+5 dédié au secteur « Multimodal & Logistique »

Ce programme sera accessible à des titulaires de Bac+3 dont certains seront issus du programme EGC.

Le CNAM a été identifié comme possible partenaire dans cette démarche car il dispose d'un programme inscrit au RNCP au niveau 7 et nommé « Manager de la Chaîne Logistique ».

L'objectif pédagogique de la formation du CNAM " Manager de la chaîne logistique " est de permettre à des candidats fortement motivés d'acquérir la démarche, les concepts et les outils de la logistique comme arme stratégique au service de la performance des entreprises et des filières.

L'EGC Centre Est a également sollicité le Grand Chalon pour un accompagnement spécifique. Des discussions initiées, il ressort l'intérêt de mobiliser également le lycée Camille Du Gast qui forme à 1 CAP Opérateur de Logistique et à 2 Bac Pros logistique et Transport et également l'IUT de Chalon qui forme à un DUT Gestion logistique et transport et plusieurs licences professionnelles.

Des modules d'initiation à la « Logistique et au Multimodal » pourraient ainsi être proposés aux étudiants de ces programmes pour les inciter à poursuivre leurs formations dans ce domaine d'expertise qui pourrait prendre la forme d'un CQP en complément du contenu du programme RNCP du CNAM.

Dans ce cadre, l'EGC Centre Est souhaite pouvoir établir une convention de partenariat avec ces différents acteurs, spécifiant le « qui fait quoi » et formaliser plus spécifiquement sa relation contractuelle avec le CNAM pour établir une maquette pédagogique du titre de niveau 7 adapté aux besoins du territoire.

Les modalités économiques des partenariats devront également être négociées pour que le modèle économique propre au programme puisse être autonome.

Il en sera de même des actions de promotion, de communication et de commercialisation, visant à recruter des apprenants mais également à obtenir l'engagement des acteurs économiques au premier rang desquels se trouvent les futurs employeurs des futurs diplômés et les acteurs de la communauté Medlink, qui regroupe les opérateurs, fluviaux, ferroviaires et routiers des ports du Rhône et de la Saône.

Calendrier :

Septembre-novembre 2020

- Elaboration des conventions de partenariats
- Finalisation de la maquette pédagogique
- Identification de l'équipe pédagogique (prioritairement parmi les intervenants actuels des partenaires académiques)

Novembre-décembre 2020 + janvier-juin 2021

- Promotion commerciale et recrutement des apprenants
- Identification des entreprises partenaires

Le Bureau de la CCI 71, lors de la réunion du 3 novembre 2020, a donné un avis favorable pour la mise en œuvre de ce programme.

Aussi, après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à l'unanimité, donne son accord pour :

- **Prévoir une contribution financière de la CCI 71, de l'ordre de 20 000 euros, pour finaliser l'étude de faisabilité de ce programme, dont les retombées concernent le territoire de Saône-et-Loire, et pour notamment :**
 - ✓ **construire la maquette préfiguratrice de ce master**
 - ✓ **construire le business plan associé**

- **Inscrire le montant de 20 000 euros au budget rectificatif 2021 de la CC71**

- **Solliciter une contribution du Grand Chalon**

- **Vérifier si ce programme est éligible dans le cadre du plan de relance, compte tenu des priorités données sur la partie multi-modalité**

Le Secrétaire,
Alain THOUVENOT

La Secrétaire,
Thérèse PISTOIA

Le Président,
Michel SUCHAUT